Cfdt
des choix, des actes
Syndicat Francilien Communication Conseil, Culture

ADREXO

Un deuxième tour décisif !

Vous avez l'opportunité d'élire le 19 novembre 2010 vos délégués. Ne laissez pas passer cette chance. Certains d'entre vous pensent que cela ne sert à rien, pourtant venir voter c'est déjà se respecter et montrer sa solidarité avec les autres distributeurs.
Il est important de voter pour des femmes, des hommes qui méritent votre confiance, mais aussi de voter pour un projet qui vous rassemblera.
L'enjeu décisif pour les salariés est d'imposer, par un vote massif, les revendications que l'on porte depuis des années. Les élections du 19 novembre 2010 seront décisives pour l'imposer, et à partir de ce moment-là, vos conditions de vie et de travail en seront très largement améliorées.

La Section CFDT dénonce les dérives d'ADREXO

- La lenteur du recensement des secteurs sur notre dépôt depuis janvier 2010
- Recensement non terminé = pas d'augmentation de typologie de secteur (U.S.R.)
- Plusieurs secteurs sur la même feuille de route = indemnité kilométrique réduite.
- Indemnité kilométrique de trajet U.G.
- Être payé à la hauteur du contrat car, pour l'instant, c'est un travail à la tâche.
- Les secteurs en Mini au lieu de Maxi, car il y aurait un véritable changement.
- Poignée jusqu'à 1000 grammes au lieu de 500 grammes
- Etc.

La Section CFDT demande :

- La CFDT demande d'appliquer la CCDD (Convention Collective de la Distribution Directe) pour défendre les intérêts des salariés, sur les questions qui vous concernent directement (contrat de travail, organisation et conditions de travail, sécurité, salaires, droits conventionnels et légaux...)

La Section CFDT vous dit :

- La section CFDT ne veut pas vous trahir, car bientôt la mécanisation arrivera sur les dépôts, c'est pour cela que nous nous battrons pour l'augmentation de la typologie des secteurs.
- Pour les contrats de moins de 15 heures ou moins de 200 heures par trimestre, la Sécurité Sociale ne paye pas d'indemnités journalières en cas de maladie, c'est la Société Adrexo qui doit vous verser une indemnité journalière.

La CFDT demande 1 heure travaillée = 1 heure payée

Avec la CFDT gagnez ce combat.

Votez CFDT !